



13 novembre 2025

Association « SAUVONS LES YVELINES »

Hôtel de Ville – Place de la Mairie
78770 – MARCQ

Association « JADE »

25 Grande Rue
78770 – AUTEUIL-LE-ROI

À l'attention de :

M. Pierre-Emmanuel SAVATTE
Directeur de l'Agence Ile-de-France Ouest de l'ONF
27 rue Edouard Charton
78000 - VERSAILLES

Copie :

Mme Véronique BORZEIX Directrice Seine Nord de l'ONF
M. Arnaud PÉRICARD Maire de St Germain en Laye
M. Frédéric ROSE Préfet des Yvelines
Mme Laëtitia CESARI-GIORDANI Sous-Préfète de SGL
M. Nicolas VENTRE Sous-Préfet de Rambouillet
Mme Anne-Florie CORON Directrice DDT Yvelines
Mme Emmanuelle GAY Directrice de la DRIEAT IDF
Maître Marc PITTI-FERRANDI Avocat des Associations

Envoi en Lettre Recommandée avec AR

Objet : Lettre ouverte des Associations « JADE » et « SAUVONS LES YVELINES » à M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, Directeur de l'Agence Territoriale IDF Ouest de l'ONF (Lettre rendue publique).

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance de votre entretien paru dans le journal *78Actu* en date du 6 novembre 2025. Vos propos sont inexacts et constituent une tentative de discrédit des Associations « JADE » et « SAUVONS LES YVELINES » en nous prêtant des intentions que nous n'avons jamais eues.

Réponse aux procès d'intention : Notre engagement pour une gestion forestière responsable.

Vous déclarez que les démarches de nos Associations seraient « *plutôt motivées par un autre souhait que de protéger la biodiversité, c'est le fait de ne plus voir couper d'arbres en forêt* ».

Cette allégation est une **manœuvre de diversion inacceptable et diffamatoire**. Notre travail, fondé sur la recherche des meilleurs équilibres et le strict respect du Droit de l'Environnement, n'a jamais prôné l'arrêt total de l'exploitation. Nous défendons une **sylviculture modérée, respectueuse des écosystèmes et de l'impératif de protection des espèces**.

Nos actions ne sont pas subjectives ; elles sont la conséquence directe de vos manquements.

Des faits documentés qui interpellent la gestion de l'ONF.

Contrairement à vos allégations de « débat d'experts », nos plaintes et alertes se basent sur des éléments concrets, qui mettent en lumière de graves défaillances dans la gestion de l'ONF

1/ Destruction d'habitats protégés et obligation légale : La plainte déposée pour la forêt de Saint-Germain-en-Laye ne critique pas l'acte de coupe en soi, mais l'exécution d'une intervention qui a conduit, selon nous, à la **destruction délibérée d'habitats d'espèces protégées** (amphibiens et chauves-souris) sur la parcelle n°199, sans avoir sollicité l'obligation légale de dérogation.

2/ Inventaires lacunaires : Vous critiquez notre « jugement partisan » sur l'inventaire. Pourtant, il a fallu saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour obtenir des documents qui ont confirmé la faiblesse de votre base de données interne (aucune observation d'amphibiens enregistrée par l'ONF depuis 2013 sur cette forêt de Saint Germain). Comment pouvez-vous affirmer garantir une gestion favorable à la biodiversité sur la base d'informations manifestement lacunaires ?



3/ Pollution persistante (Forêt de Beynes) : Vous mettez en exergue une présumée contradiction dans nos critiques. Nous vous répondons sur vos propres contradictions : vous expliquez que les alternatives aux manchons plastiques sont jugées trop coûteuses. Faut-il en déduire que l'ONF continuera de polluer les sols et les nappes phréatiques de la forêt de Beynes, malgré l'opération de ramassage symbolique menée en janvier 2025, qui n'a pas suffi à nettoyer cette pollution ? Cette problématique des manchons plastiques n'est pas limitée à la forêt de Beynes mais plus globalement à tous vos programmes de coupes / replantations.

Nous réitérons notre proposition : **Coupez moins, plantez moins, polluez moins.**

Sur votre manque de transparence plus largement : afin de maintenir l'opacité de vos programmes, vous refusez la communication des **Plans de coupe**. A juste titre, vous êtes finalement contraint, avec les avis de la CADA confirmant l'obligation légale, de les transmettre aux Associations qui les demandent depuis de nombreuses années.

Conclusion : Le maintien de notre vigilance et l'appel au dialogue.

Notre action n'est pas motivée par un rejet idéologique de l'exploitation forestière, mais par l'impératif de faire respecter la loi et d'assurer une gestion qui ne compromet pas l'avenir de la biodiversité. C'est dans ce cadre que nous maintenons notre remise en cause de la certification PEFC de l'ONF.

Nous vous demandons instamment de faire preuve de davantage de **retenue** dans vos déclarations publiques. Nos Associations continueront de documenter nos observations de terrain avec rigueur.

Comme demandé à Monsieur le Préfet des Yvelines lors de notre rencontre du 15 octobre dernier, nous restons ouverts au dialogue constructif, à condition qu'il soit mené sur des bases factuelles et dans le respect mutuel des rôles.

Pour les Associations « JADE » et « SAUVONS LES YVELINES ».

2

Claude GRAJEON

Président de l'Association JADE
contact@jade-asso.fr

Association JADE
(Jonction des Associations de Défense de l'Environnement)
En Mairie - 25 Grande Rue - 78770 AUTEUIL LE ROI
Agrément Départemental N° 78-2018-12-06-009
www.jade-asso.fr

Philippe HEURTEVENT

Président de l'Association SAUVONS LES YVELINES
philippe.heurtevent@gmail.com

Association Sauvons Les Yvelines (S.L.Y.)
enregistrée sous le N° RNA : W781000406 depuis le 06/06/2006
Hôtel de Ville – Place de la Mairie - 78 770 MARCQ
N° SIRET : 899 576 219 00013 – APE : 94.99Z –
Catégorie juridique 9220 Association déclarée